



## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **8 mai 2012**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 pour un montant total de **F 171'196,44**, selon liste annexée.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

\*\*\*

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 15 juin 2012.**

Vandœuvres, le 16 mai 2012

La Présidente du conseil municipal  
**Véronique CHRISTE**